



Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles

**615 - Coopération transfrontalière,
européenne et internationale**

**615-Coopération transfrontalière,
européenne et internationale-Propositions
financières-Budget primitif 2018**

Rapport n° CD/2017/071

Service Chef de file :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Service(s) associé(s) :

E2 - Direction des finances et de la commande publique / E3 - Direction des affaires juridiques

Résumé :

Le développement du Bas-Rhin, département à forte vocation transfrontalière et européenne, s'appuie sur une politique volontariste à l'international. La promotion et le renforcement du statut européen de Strasbourg sont au cœur de l'engagement du Département du Bas-Rhin.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif de 2018 des crédits totaux 512 076 € au titre de l'axe 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.

La stratégie européenne et transfrontalière du Département s'appuie également sur des crédits destinés notamment aux bacs rhénans (1,2M€), à la passerelle cyclable de Gamsheim (axe 705 ; 0,893M€), au soutien de la desserte aérienne européenne de Strasbourg (axe 725 ; 1M€), à l'enseignement bilingue paritaire (axe 510 ; 1M €), à l'insertion des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail allemand, au fonctionnement bilingue des équipements culturels départementaux (axe 640).

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
61510	F	Coopération transfrontalière, européenne et internationale	651 983,42	545 576,00	512 076,00
		TOTAL	651 983,42	545 576,00	512 076,00

Pleinement inscrit dans l'espace du Rhin supérieur et dynamisé par le statut européen de Strasbourg, le Bas-Rhin est un département à forte vocation européenne et transfrontalière.

Son développement s'appuie sur une politique volontariste à l'international articulée autour des quatre axes de travail :

- 1) la promotion du statut européen de Strasbourg, vecteur d'attractivité et de développement économique,
- 2) le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière afin de permettre aux Bas-Rhinois, et notamment aux jeunes générations, de saisir toutes les opportunités offertes par l'appartenance à l'Union Européenne et au Rhin Supérieur,

- 3) la consolidation des politiques départementales par la recherche de financements transfrontaliers et européens,
- 4) l'accompagnement des collectivités locales, des associations et des acteurs des territoires, pour leur permettre d'accéder aux financements transfrontaliers et européens.

Les crédits proposés au titre de l'axe 615 correspondent à une partie des crédits consacrés par la collectivité départementale à ces objectifs transfrontaliers et européens.

La stratégie européenne et transfrontalière du Département s'appuie également sur des crédits destinés aux bacs rhénans ou à la passerelle cyclable de Gombsheim (axe 705), au soutien de la desserte aérienne européenne de Strasbourg (axe 725), à l'enseignement bilingue paritaire (axe 510), à l'insertion des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail allemand, au fonctionnement bilingue des équipements culturels départementaux (axe 640), etc.

L'action européenne du Département permet également de bénéficier de recettes pour les politiques départementales, comme l'illustrent les cofinancements attendus au titre du Fonds Social Européen pour les actions en faveur de l'insertion (axe 310) ou du FEADER au titre des projets de pistes cyclables (axe 705).

Seuls les crédits proposés pour l'axe 615 sont détaillés ci-dessous, les autres postes de dépenses étant présentés avec leurs politiques et modes d'action de rattachement.

1. Promotion du statut européen de Strasbourg

Le Département du Bas-Rhin est engagé de longue date dans le soutien au statut européen de Strasbourg, vecteur de développement et d'attractivité pour le territoire bas-rhinois.

Afin de renforcer ce statut, le Département se propose de conduire une étude évaluant les besoins et attentes en matière de mobilité et d'accessibilité des parlementaires européens, diplomates, collaborateurs et professionnels se rendant régulièrement à Strasbourg. Cette étude doit permettre aux décideurs locaux membres de la « Task Force Strasbourg the Seat » d'apporter des réponses appropriées en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la capitale européenne.

Le cahier des charges de l'étude ainsi que son chiffrage restent à préciser, étant entendu que son financement serait imputé sur l'enveloppe annuelle de 220 000 € dédiée à la promotion du statut européen de Strasbourg, domaine dans lequel le Département du Bas-Rhin entend se positionner en acteur majeur.

2. Citoyenneté européenne et transfrontalière

Convaincu que l'appartenance à l'Union européenne et la proximité avec les voisins allemands et suisses du Rhin Supérieur constituent un atout pour la mobilité des Bas-Rhinois, pour leur insertion professionnelle et pour l'emploi, le Département continuera à s'investir en ce domaine.

En premier lieu, il s'agit de poursuivre et de développer, en synergie avec la politique éducative et de promotion du bilinguisme, les actions auprès des jeunes, en soutenant l'émergence de projets européens et les actions de sensibilisation et de coopération.

Cet appui passe notamment par la contribution financière départementale au Centre d'Information sur les Institutions Européennes (50 000 €) ainsi qu'au Fonds Jeunesse de la Conférence du Rhin supérieur (1 667 €).

Afin de faciliter la vie quotidienne des Bas-Rhinois, dans tous ses enjeux transfrontaliers, il est proposé que le Département continue à s'investir dans le soutien aux structures locales de coopération transfrontalière qui remplissent une mission de service public de proximité pour les Bas-Rhinois et, plus largement, pour les habitants du Rhin Supérieur (INFOBEST Kehl/Strasbourg, Eurodistrict et INFOBEST PAMINA, Euro-Institut). Une dotation globale de 98 746 € est proposée à ce titre, dont 65 000 € de contribution statutaire pour le GECT PAMINA.

3-4. Consolidation des politiques départementales et accompagnement vers les financements européens

Parce que le développement de son territoire passe par la coopération avec ses voisins allemands, le Département du Bas-Rhin confirme son engagement, en synergie avec le Département du Haut-Rhin et la Région, dans les instances de gouvernance transfrontalière du Rhin supérieur (Conseil Rhénan et Conférence du Rhin supérieur). Ces instances permettent de rapprocher les politiques locales des acteurs alsaciens, allemands et suisses, pour plus d'efficacité et de cohérence (contributions statutaires d'un montant global de 21 863 €).

L'année 2017 a été marquée par la conclusion d'un accord de partenariat avec l'Ortenaukreis, cadre de projets concrets, notamment en matière de protection de l'enfance, de prévention sanitaire, de développement social et territorial et de bilinguisme. Dans la continuité des actions entreprises en 2017, il est proposé que l'accord se décline en 2018 par un programme d'actions concernant ces mêmes thématiques.

Il est également proposé que le Département continue de mener une politique active de mobilisation et de promotion des cofinancements européens (FEDER, FEADER, FSE, programmes sectoriels) et transfrontaliers (cofinancement de 21 000 € pour l'assistance technique du programme INTERREGV Rhin supérieur, doté de 110 M€ sur la période 2014-2020), afin de soutenir ses propres politiques ainsi que les projets des acteurs des territoires.

En matière d'appui aux acteurs locaux, il est proposé que le Département poursuive son offre d'ingénierie en matière de recherche de financements en direction des territoires.

Pour la saisine des opportunités européennes de cofinancement, de promotion et de coopération, le Département s'appuiera notamment sur le Bureau Alsace Europe, relais alsacien auprès des institutions européennes à Bruxelles (65 200 €), et sur l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui assure une veille institutionnelle sur l'actualité européenne au bénéfice des collectivités membres (cotisation statutaire de 12 000 €).

La coopération transfrontalière, européenne et internationale du Conseil Départemental du Bas-Rhin s'inscrit dans le cadre des articles L.1115-1, L.3211-1 et L.1111-2 du CGCT qui autorisent les collectivités territoriales à mener ou soutenir des projets de coopération internationale, européenne et transfrontalière.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 2 novembre 2017, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY